

FICHE DE SECURITE suivant 91/155/CEE

MS 3000 CLEAR

Référence : SP0530
 Date : 26/10/09
 Révision : 000

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : MS 3000 CLEAR
 Usage normal : MS POLYMERE HYBRIDE
 Nom et adresse de la société : AXON France - 201 route de la Seds - Parc du Relais - Bât.D 13127 VITROLLES
 Téléphone : Tel + 33 (0) 826 621 629 Fax : + 33 (0) 826 621 630
 N° de téléphone d'urgence : INRS : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger pour la santé : PA
 Danger pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peu causer à long terme des effets néfastes à l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Composants dangereux | Numéro CAS | % - Poids | Symboles | Phrases R |
|---|------------|-----------|----------|----------------------|
| Vinyl triméthoxy silane | 2768-02-7 | 1-2.5 % | Xn | 10,20 |
| Alcanes C11 C15 | 90622-58-5 | 2.5-10 % | Xn | 38,65 |
| Dibutyl dilaurate d'étain | 77-58-7 | <1% | Xn ; N | 22,36/38,48/22,50/53 |
| mélange de bétaalanine, N(tétraméthyl 4 pipéridinyl, dodecyl et tétra décyl | | <1% | C ; N | 22, 34,48/22,50/53 |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités | 64742-46-7 | 2.5-10 % | Xn | 65 |

4. PREMIERS SECOURS

Cas général : Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente
 Yeux : Rincer abondamment avec de l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un médecin.
 Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle , faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS faire vomir .
 Inhalation : Transporter à l'air libre , garder le patient au chaud et au repos . Si la respiration est irrégulière ou arrêtée , pratiquer la respiration artificielle . Ne rien faire absorber par la bouche . Si la personne est inconsciente , placer en position de récupération et faire appel à un médecin .
 Peau : Enlever les vêtements contaminés . Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu . NE PAS utiliser des solvants ou des diluants .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : Eau pulvérisée - CO₂ - poudre et mousse.
 Ne pas utiliser : Jet d'eau
 Particularités : Porter un appareil respiratoire approprié . Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures pour l'environnement : Éviter que le produit ou résidus ne se répandent dans les égouts ou cours d'eau. En cas de contamination des égouts ou cours d'eau , alerter les autorités compétentes
 Procédure de remise en état : Ramasser mécaniquement le produit et le déposer dans un conteneur approprié.
 Protection individuelle : Porter un équipement approprié tel que décrit au § 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Éviter d'inhaler les vapeurs et éviter le contact avec la peau, les yeux. Observer les réglementations de la protection du travail
 Stockage : Stocker dans des locaux bien ventilés , en emballages bien fermés, au sec, entre +5 et +25°C et à l'abri d'un contact direct avec les rayons du soleil, ou de toute source de chaleur. Tenir éloigner d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer . Interdire l'accès aux personnes non autorisées . Les emballages entamés (fûts) doivent être soigneusement refermés .

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**Limite d'exposition**

| Noms | VME (8h/j) | | VLE (15min) | |
|---|------------|-------|-------------|-------|
| | ppm | mg/m3 | ppm | mg/m3 |
| Alcanes en C11 C15 | 171 | 1200 | | |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités | | 5 | | |
| Méthanol | 200 | 260 | 1000 | 1300 |

Protection des voies respiratoires : Ne pas respirer les vapeurs. Veillez à une bonne ventilation.

Protection des yeux et de la peau : Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser des protections oculaires, des gants néoprène ou caoutchouc nitrile et un vêtement de protection fermé

Hygiène de travail : Durant l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer. Se laver les mains avant la pause ou après le travail. Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|----------------------|------------------|--|-----------------|
| État physique | : Pâteux | Point Éclair | : >61 °C |
| Coloris | : Transparent | Solubilité dans l'eau | : Non, réaction |
| Odeur | : PA | Solubilité dans des solvants organiques | : Partiellement |
| Densité | : 1.03 env. g/ml | Teneur en COV | : <3 % poids |

10. STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées dans §7 .

Produits de décomposition dangereux : au cours de la polymérisation : Méthanol

En cas d'incendie : oxydes de carbone, fumées, oxyde d'azote, dioxyde de silicium.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information produit Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 99/45/CE et classée non dangereuse .Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme .Des élaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles .

Vinyl triméthoxy silane

| | |
|--|------|
| Acuité orale DL50 rat (mg/kg) | 8000 |
| Acuité dermique lapin DL50 (mg/kg) | 3540 |
| Acuité respiratoire CL50 rat(mg/l/4h) | : 16 |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et n'a pas été classée dangereuse pour l'environnement. Ne pas répandre le produit dans la nature.

13. TRAITEMENT DES DECHETS

Se conformer aux réglementations nationales, provinciales, régionales et locales.

Code d'identification des déchets : 080409

14. INFORMATIONS TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route , du RID pour le rail , de l'IMDG pour la mer et l'ICAO/IATA pour le transport par air . Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

15. INFORMATIONS LEGALES OBLIGATOIRES

Conformément aux directives 67/548/CE et 99/45/CE :

Symbole de danger : PA

Contient : PA

Phrase R : Nocif pour les organismes aquatiques, peu causer à long terme des effets néfastes à l'environnement aquatique.

Phrase S :

16. AUTRES INFORMATIONS

| | |
|--|---|
| Tableau des maladies professionnelles | : n°84 |
| Intitulé des phrases R du §3 | 10 : Inflammable 20 : Nocif par inhalation 22 : Nocif en cas d'ingestion. 34 : Provoque des brûlures. 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. 48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |

Sections ayant été modifiées

PA

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives du produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation de produits dangereux. Cette énumération ne doit pas être exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est responsable.

I = Inconnu**PA = Pas d'Application****SF = Secret de Fabrication**